

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2016

Absents : Nathalie NUCIT donne pouvoir à Chantal DERAY

Convocation : 04 février 2016

Secrétaire : Sébastien GIRARDET

Début de séance : 20h00

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

1) Urbanisme

- PC 025 631 14 C0004 M01 – Déposé par Monsieur Régis DEVAUX – Modification de permis en cours de validité

2) Lotissement – Proposition d'achat Lot D

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'achat qu'il a reçu :

LOT D / Surface 1143 m² : M. et Mme Raphaël et Nadia MOUREY – offre à 60 960 € HT

Après délibération, et à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal accepte cette offre et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif.

Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Un accord de prêt de leur banque sera demandé avant la signature du compromis de vente.

3) Ferme (ancienne ferme MOUREY) – Proposition d'achat

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'achat qu'il a reçu :

Ancienne Ferme MOUREY – parcelle cadastrée section AB n°400 « Au Village » - 831 m² :

M. Laurent GRESSET – offre à 20 000 € TTC

Après délibération, à 13 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal refuse cette offre.

4) ONF – programme de travaux 2016

Le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux de l'ONF pour l'année 2016 :

- Dégagement des plantations avec maintenant des cloisonnements parcelle n°14 - Montant : 750 € HT

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil approuve le programme forestier 2016 de l'ONF.

5) Dépenses nouvelles d'investissement – Exercice 2016 – Budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-1 prévoit la possibilité jusqu'à l'adoption du budget d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à bénéficier de ces dispositions pour engager les dépenses nouvelles urgentes d'investissement.

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2016 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2015.
- Précise que le montant maximum des crédits budgétaires correspondants est de 22 864.50 € :

Dépenses réelles d'investissement	
Crédits ouverts en 2015	Limite du 1/4
91 458 €	22864.50 €

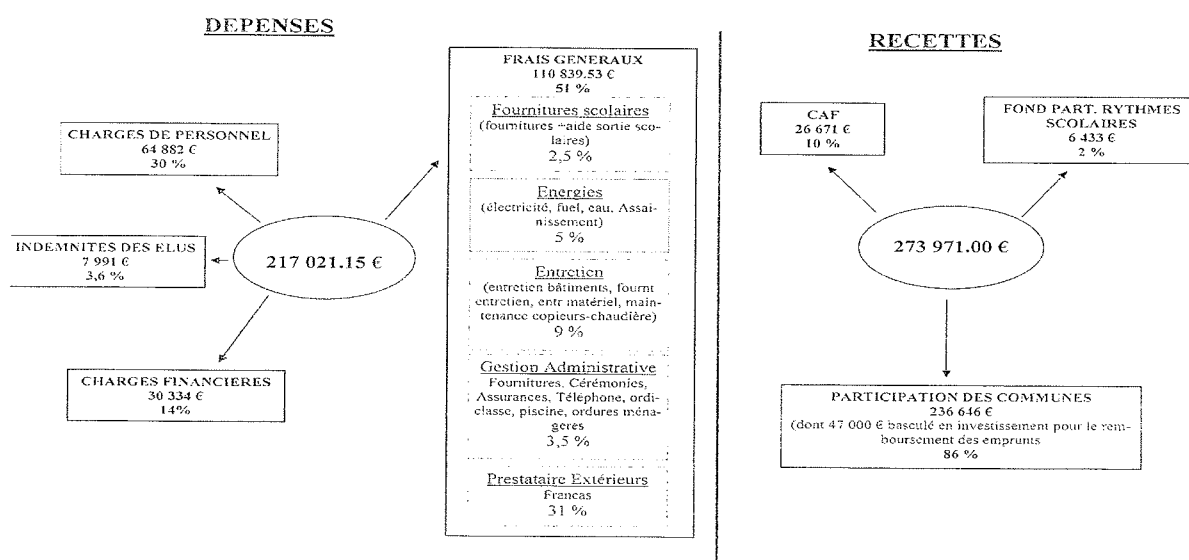
6) Réouverture du Chemin Rôte-Dessous

La mise en sécurité du chemin étant terminée, la circulation est à nouveau autorisée pour les véhicules à moteur. Un arrêté de circulation sera pris dans ce sens.

7) SIVOS BUSY/VORGES – Bilan Financier 2015

Sébastien GIRARDET, Président du SIVOS présente le bilan financier 2015 du Syndicat Scolaire :

FONCTIONNEMENT 2015



8) Rapports des commissions et délégations

- Commission « Fusion BUSY-VORGES » : Jean-Paul PECAUD présente le compte-rendu de la commission de BUSY. Une réunion publique sera organisée afin de présenter la fusion et de recueillir les avis des habitants. Les communes n'ont pas le droit d'organiser d'elles-mêmes un référendum. Seul la Préfet peut décider d'un vote par référendum. D'autre part, le Maire informe les conseillers qu'une réflexion est engagée par les maires autour d'une fusion entre les communes de VORGES, BUSY, BOUSSIERES, TORPES, THORAISE, ABBANS-DESSUS et ABBANS-DESSOUS.
- Commission « Gestion locative » : Maryse VIPREY informe le conseil que le studio 17 Grande Rue est loué depuis le 1^{er} février 2016.

9) Questions diverses

- Association des parents d'élèves : L'APE fête cette année ses 20 ans d'existence et célébrera cet anniversaire lors de la fête des écoles qui se déroulera le 18 juin 2016.
- La commune souhaite renouveler le contrat de 500 heures annuelles des agents communaux en contrats aidés.